

Image not found or type unknown



convention collective applicable

Par **jmp**, le 11/11/2012 à 17:09

Bonjour,

Je suis actuellement en bts électricité bâtiment. Vu que mon employeur ne me payait pas de paniers, j'ai procédé à quelques vérifications et je me suis aperçu que l'entreprise est répertoriée "aide à domicile".

Que faire pour réclamer mon dû ?

La convention collective normalement applicable prévoit en effet le paiement de paniers et l'adhésion au régime complémentaire Pro btp ..

Par **P.M.**, le 11/11/2012 à 18:17

Bonjour,

Il faudrait connaître l'activité principale de l'entreprise et je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...